Vol. XXI. Saint-Boniface, Manitoba, 30 Décembre 1891. No. 12.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

AUX PETITS

L'ACROBATE

Il a dix ans à peine et sous le maillot rose
Pailleté d'or, l'on voit ses membres amaigris,
Sur ce front enfantin pâli par la chlorose,
La misère a déjà tout ravagé, tout pris !

Plus d'éclat dans les yeux, aux lèvres plus de rire ;
Il n'a jamais, sans doute, entrevu le bonheur,
Ne pouvant pas pleurer, tristement il soupire,
Et, devant les badauds, il fait le bateleur.

Il n'a pas ce chétif une mère qui l'aime,
Qui lui donne le soir de bons baisers joyeux,
Rompu, brisé, son corps doit travailler quand même,
Et les coups pleuvent drus, le maître est bilieux.

Vous qui passez, enfants, jetez lui votre aumône,
Et puis partez, il souffre en vous voyant heureux,
Donnez tous vos gros sous, Dieu du haut de son trône
Vous voit ; il vous rendra ces gros sous dans les cieux.

GUÉNEBAULT

LE BONNET BLEU

I

Quand je passe à Dreux, je ne manque jamais d'aller rendre visite à mes vieux amis les Durand.

En disant "vieux," je n'entends pas parler de l'âge de notre amitié, qui date de quelques années à peine, mais bien de l'âge de mes amis. Le mari a soixante ans passés, la femme approche de la cinquantaine.

Mon ami Durand est un ancien ouvrier qui, à force d'intelligence, de conduite et d'énergie, s'est élevé jusqu'au patronat et a gagné une honnête aisance dans une entreprise de serrurerie. Ses mains robustes portent encore les glorieux calus du marteau et de la lime. Mme Durand, bonne et douce créature, vénère son mari comme un dieu. Tous deux ont une de ces physionomies sereines et reposées qui disent la pureté de la conscience, la probité d'une vie sans orages, consacrée toute entière au travail.

Ces deux braves gens, honnêtes et simples, habitent dans un faubourg, au bord de la rivière, une petite maisonnette festonnée de glycines et de vigne vierge, cachée dans le feuillage comme un nid de martin-pêcheur. Et c'est plaisir de voir les attentions, les prévenances, je dirais presque l'amour qu'ils n'ont pas cessé d'avoir l'un pour l'autre malgré leurs rides et leurs cheveux gris. Ils me font l'effet de Philémon et Baucis ressuscités.

La dernière fois que je les ai vus, j'entendis de la bouche du vieux Durand une histoire qui m'a paru valoir la peine d'être racontée.

En fouillant dans un tiroir pour me montrer je ne sais plus quoi, le vieillard fit tomber un objet que je pris pour un chiffon. C'était un petit bonnet, un petit bonnet d'enfant, semblable à ceux dont on coiffe les nouveau-nés, très ordinaire, en toile bleue, avec deux ficelles en guise de brides.

Je me baissai pour le ramasser et, en le lui présentant, je dis plaisamment :

—Vous préparez donc une layette, papa Durand ?

Mais aussitôt je me mordis les lèvres car j'avais conscience d'avoir lâché une sottise. Je savais en effet, pour avoir entendu leurs confidences, combien les deux bons vieux étaient peinés que leur union fût restée stérile.

Durand ne répondit pas sur le champ. Il prit le petit bonnet pieusement, comme une relique et le serra, avec un soin religieux, au fond du tiroir. Alors seulement il prononça d'une voix émue :

—Ça, voyez-vous, c'est un souvenir !

Du petit bonnet, il ne fut plus question jusqu'au dîner, mais après le repas, lorsque la jeune paysanne qui servait de bonne à tout faire eût placé sur la table le café et les liqueurs :

—Ah ! il me rappelle bien des choses, ce petit bonnet, dit-il.

Et comme poussé par un irrésistible besoin d'épanchement, il commença :

II

"—Dame, ça date de loin ! J'avais douze ans alors. Dans l'usine où je travaillais à Paris, près du champ de Mars, j'avais pour camarade d'apprentissage un enfant du même âge que moi qu'on avait surnommé, à cause de son extrême laideur, Zizi Tête-de-Singe.

Menteur, sournois, vindicatif, voleur même, car il ne se faisait pas faute, à l'occasion, de fourrager illicitement dans les étalages des pâtissiers en plein vent, c'était le plus franc vaurien du quartier de la barrière de l'Ecole.

Avec cela, paresseux comme une couleuvre, au point que, s'il n'avait pas été déjà, vingt fois pour une, chassé de l'atelier c'était grâce à la protection du contre-maître, un ancien ami de son père, qui s'intéressait au gamin, en souvenir du camarade défunt.

Car Zizi Tete-de-Singe était orphelin. Il n'avait connu en fait de famille que la femme qui l'avait élevé, une cousine de sa mère, marchande de poisson au panier, braillarde et brutale, dont la sollicitude ne s'était jusqu'alors manifestée à lui que sous forme de bourrades et de gifles vigoureusement administrées. Des gifles ! voilà tout ce qu'il avait dans ses souvenirs d'enfant.

Etait-ce à cette jeunesse privée de la tendresse d'une mère qu'il devait le développement de ses instincts pervers ? Toujours est-il qu'il haïssait les autres enfants et ne manquait pas une occasion de leur jouer traîtreusement de mauvais tours. C'était aux enfants bien choyés, bien dorlotés qu'il s'attaquait de préférence, à ceux dont les joues fraîches et roses semblaient accoutumées aux baisers, comme s'il eût voulu se venger sur eux du peu de cas qu'on faisait de lui. Car personne ne l'avait jamais embrassé, Tête-de-Singe. Il était si laid.

Une après-midi d'automne, tenté par le soleil, Tête-de-Singe, en humeur de vagabondage, s'était évadé de l'atelier pour aller retrouver une bande d'autres mauvais sujets de son espèce. Après avoir polisonné jusqu'au soir, les garnements, la nuit venue, rentraient lentement en quête d'un dernier méfait à commettre avant de se séparer, lorsqu'en passant dans une rue déserte leur attention fut attirée par des vagissements d'enfants.

Les cris venaient d'un corridor ouvrant sur la rue, sorte de long boyau noir et puant au bout duquel tremblotait, comme une flamme de veilleuse, la lueur d'un quinquet.

Après s'être consultés, les gamins s'aventurèrent à pas de loup dans le couloir et l'un d'eux découvrit, derrière la porte d'entrée, un petit paquet de linge qui pleurait et se débattait... Il s'en saisit et une fois dans la rue, les vauriens se postèrent sous un reverbère pour examiner leur trouvaille.

C'était une petite fille de quelques mois à peine, enveloppée dans de mauvais langes. Pauvre petite créature qu'une mère criminelle ou désespérée avait abandonnée là, à la charité des passants.

Ils tinrent conseil. Qu'allaient-ils faire de cette capture ? Et leurs imaginations malfaisantes se donnèrent libre carrière. L'un était tout simplement d'avis de la replacer où on l'avait trouvée, l'autre proposait de la déposer dans une caisse de pruneaux à la devanture d'un épicier, un troisième se pâmait à l'idée qu'on pourrait en se faisant la courte échelle, la placer sur le balcon d'un premier étage. Quelle bonne tête, ils feraient le lendemain matin, les gens du balcon.

—C'est pas tout ça, dit Tête-de-Singe, faut la donner aux saltimbanques.

A cette époque, la barrière de l'Ecole était le siège d'une fête perpétuelle où affluaient jongleurs, baladins, escamoteurs et charlatans et les enlèvements d'enfants, qui depuis ont donné lieu à tant de romans-feuilletons, n'étaient pas rares.

La motion de Tête-de-Singe eut un succès d'enthousiasme.

Puisque c'est moi qui ai eu l'idée, passe-moi le marmot, dit-il à celui qui avait trouvé l'enfant.

Pendant qu'on délibérait ainsi sur son sort, la petite fille poussait des cris perçants. Mais dès qu'elle fut dans les bras de Tête-de-Singe elle se tut tout d'un coup. Ses yeux, de grands yeux bleus, se fixèrent sur la vilaine figure du garnement et elle sourit en tendant ses petites menottes comme pour le caresser.

—Elle m'a ri ! s'écria Tête-de-Singe au ravissement.

Et prit d'une émotion inusitée, il s'écria :

—J'la donne pas aux saltimbanques... j'la garde !...

Les autres firent mine de protester, mais Tête-de-Singe avait, au bout de chaque bras, deux arguments solides qui en imposèrent aux mécontents.

Quand, portant triomphalement son léger fardeau, il rentra chez la marchande de poisson, celle-ci l'accueillit par une bordée d'injures.

—Y a donc pas assez de ta bouche à nourrir, hurla-t-elle furieuse. Tu vas te dépêcher de m'porter ça chez le commissaire, et vivement !

Pif ! paf ! une gifle par-ci, un coup de poing par-là et Tête-de-Singe se trouva dehors.

—Et tâche de ne pas lambiner pour revenir, cria la mégère menaçante.

Ce soir-là, Tête-de-Singe ne revint pas.

Le lendemain matin, il était, pour la première fois de sa vie, exact à l'heure d'ouverture de l'atelier.

—M'sieu Georges, dit-il au contre-maître, qu'est-ce qu'on me paierait si je travaillais bien ?

—Je te l'ai déjà dit, moutard, répondit le contre-maître heureux des bonnes dispositions de son pupille, on te paierait vingt sous.

Toute la journée, Tête-de-Singe travailla avec ardeur. Le contre-maître était stupéfait. Aussi, à la fin de la journée, pour l'encourager, il lui avança un jour de la paie promise, vingt sous !

Ce soir-là encore, Tête-de-Singe ne rentra pas chez la marchande de poisson.

Mais le lendemain, la commère le guette à la sortie de l'atelier et le ramena au logis, bon gré mal gré, en le gratifiant chemin faisant, d'une râclée exemplaire.

Bien inutile, cette râclée ! car une demi-heure après, pendant que la vieille, le dos tourné, taillait la soupe pour le repas du soir, le gamin décampa encore une fois.

Il fallait en finir. Le contre-maître averti se chargea d'organiser une surveillance pour savoir où Tête-de-Singe passait ses nuits. En compagnie d'un autre ouvrier, il l'épia au sortir de l'usine.

Suivi à distance par les deux hommes, Tête-de-Singe passa la barrière. Une fois dans Grenelle, il entra chez un boulanger pour acheter un morceau de pain, chez un crêmier d'où il sortit avec une bouteille de lait, puis se dirigea du côté des quartiers déserts avoisinant la Seine.

Il s'engagea bientôt dans une impasse boueuse, sans reverbères, noire comme la bouche d'un four. Malgré l'obscurité, le contre-maître et son compagnon purent le voir s'arrêter devant une palissade en planches, la franchir avec l'agilité de l'animal qui lui avait valu son sobriquet et disparaître.

Absolument décidés à le suivre jusqu'au bout, ils escaladèrent la palissade à leur tour, et se trouvèrent au milieu d'un vaste terrain abandonné. Tout autour d'eux, des herbes folles et des morceaux de gravois. Mais de Tête-de-Singe, point !

Pourtant à la longue, ils avisèrent tout au fond, une sorte de cabane basse, en planches, qui avait dû, jadis, servir de poulailler.

A travers les ais mal joints, filtrait un filet de lumière.

Ils s'approchèrent sans bruit, et, collant l'œil à la fente, ils regardèrent... Leur étonnement fut à son comble.

Dans cette misérable cahute, où un homme n'aurait pu se tenir debout, le jeune apprenti était assis à terre et, à la clarté d'une chandelle "des douze," fichée dans le sol à côté de lui, il vidait gravement dans un biberon le contenu de sa bouteille de lait. Dans un angle, sur un lit épais de feuilles sèches, un bébé chaudement emmaillotté, dormait à poings fermés. Zizi Tête-de-Singe était transformé en nourrice !...

—Que diable fais-tu là ? demanda le contremaître en ouvrant la porte de la cabane.

Tête-de-Singe, d'abord surpris par cette apostrophe inattendue, se remit bien vite.

—De quoi ? fit-il avec son accent faubourien, on n'a donc pas le droit de se payer le luxe d'une petite sœur ?

Et il ajouta orgueilleusement :

"—Je gagne ma vie... vingt sous par jour... C'est assez pour nous deux... Et je ne demande rien à personne !..."

III

—Le lendemain, acheva mon ami Durand, le patron de l'usine, instruit de l'aventure, m'augmentait... J'avais douze francs par semaine !... Une vraie fortune !...

—Quoi ! m'écriai-je, c'était donc vous monsieur Durand ?

—Ah, diable, je me suis trahi, riposta mon vieil ami. Hé bien, oui, c'était moi. J'étais en route pour faire un vrai gibier de potence et c'est grâce à la rencontre de cette petite fille que je suis devenu un bon ouvrier qui a fini par être patron à son tour... Comprenez-vous maintenant pourquoi j'y tiens à ce petit bonnet bleu ? C'est celui qu'*Elle* avait sur la tête lorsque nous l'avons trouvée dans le corridor.

Ce récit m'avait vivement intéressé. Je demandai :

—Et votre petite protégée, qu'est-elle donc devenue, monsieur Durand ?

Le vieux cligna de l'œil en regardant sa femme.

—Ma foi, dit-il en souriant, elle ne m'a jamais quitté, n'est-ce pas, ma chère ?

La vieille souriait, elle aussi, mais elle avait les yeux humides et, à ses paupières je vis une larme, une petite larme d'attendrissement, qui pointait...

MICHEL THIVARS.

MARCHANDISES D'AUTOMNE ¿ 1891. ?

Le Manitoba.

Mercredi, 30 Decembre 1891

NOS SOUHAITS

A notre prochain numéro, nous serons entre dans une nouvelle année, en 1892 Au déclin de 1891, à l'aurore de 1892, que nos fideles lecteurs nous permettent de leur présenter nos souhaits et nos vœux, les uns et les autres sont sinceres.

Nous n'avons toujours eu qu'un but : les progrès et le développement de notre nationalite sur cette terre de Manitoba et du Nord Ouest canadien. Ces sentiments ne nous ont pas empêché de travailler au bien général. Nous sommes de ceux qui croient que l'attachement à sa nationalité, à sa religion, à sa langue, conduit à l'intérêt de la communauté tout entière au lieu de lui nuire, comme d'aucuns le prétendent.

Depuis deux ans, nous avons eu à lutter pour la défense de privilèges sacrés, de concert avec tous nos compatriotes catholiques. Chacun a fait son devoir. Notre avenir semble être devenu moins sombre, mais que cela ne nous fasse pas oublier qu'à l'horizon, il y a encore de gros nuages, renfermant des tempêtes peut-être. A cette époque du Jour de l'An, qu'ensemble nous raffermissions notre résolution de combattre pacifiquement avec les armes que nous prête la constitution, si le fanatisme se soulève contre nous en dépit de l'autorité.

Nous ne doutons que cette cause nous trouve tous unis. Et de grâce, ne pactisons en aucune façon avec nos ennemis jurés que nous connaissons.

A tous nos amis, nous présentons nos meilleurs souhaits de bonne année. Disons comme les vieux, ce souhait si canadien et si catholique :

Bonne et heureuse année !

Le paradis à la fin de vos jours !

ELECTION DE WINNIPEG-SUD

Les brefs ont été émanés enfin ! L'appel nominal des candidats aura lieu le 6 courant, jour de l'Epiphanie. Cette fête jadis légale dans la province a été abolie par M. Martin. Ne dirait-on pas que ce jour ait été choisi par notre gouvernement pour narguer les catholiques ?

Ce gouvernement ne peut rien faire qui puisse être une insulte. Il est tellement perdu dans l'opinion des honnêtes gens que les avanies qu'il cherche à cracher sur les autres retombent sur lui.

Y-a-til quelqu'un qui suit quelque peu les affaires qui puisse avoir confiance en ce Greenway ?

Renégat dès le commencement de sa carrière politique, il n'a jamais démenti son passé.

Nous nous rappelerons toujours cette séance mémorable de 1888, où le regretté M. Norquay fit ce grand discours qui enleva les applaudissements des galeries, des adversaires comme des amis.

Greenway avait lancé contre ce grand citoyen, ce grand patriote les accusations les plus dévergondées ; il l'avait même menacé d'emprisonnement. Avec cette emphase préparée qui lui est particulière dans les mauvaises causes, l'emphase de l'homme colossal, tel que le croit son copain Jos. Martin, M. Norquay se leva, et après quelques minutes, Greenway s'enfuyait poursuivi par l'épithète de lâche que lui lançait son adversaire, il s'enfuyait au grand dépit des honnêtes gens qui croyaient encore en lui. Greenway, l'homme sans parole, sans crédit politique, le paria des premiers ministres de la confédération, ne peut pas nous insulter. Ne songeons pas à lui, laissons le dans son insignifiance et sa somnolence ; il n'est rien dans ce cabinet dont il est le chef nominal.

McLean—celui qui a émané la proclamation sous son seing inoffensif...... passons encore plus vite.

McMillan—D. H. C'est, dit-on, un homme d'affaires qui a voulu redorer son blason avec son portefeuille de trésorier-provincial. Bon comptable peut-être, il a eu le malheur de croire que les affaires d'une province se dirigeaient comme celles d'un épicier. Puis voulant faire parler de lui, il a fait appel au fanatisme, en dépit de la constitution, en depit des tribunaux, en disant que le gouvernement ferait la lutte sur la question des écoles quand même. Un représentant honnête de la couronne parler ainsi dans les circonstances !

Sifton—A peine était-il procureur-général, qu'il s'en allait, lui, le *conservateur* des lois, si nous pouvons nous exprimer ainsi, qu'il s'en allait, disons-nous, essayer de corrompre un adversaire du gouvernement, à Manitou, en lui promettant des faveurs personnelles et autres. C'est le seul acte politique de cet homme, Sifton.

Smart—Il est tellement incapable, impossible, qu'il ne peut être accepté qu'à force de faveurs à sa circonscription. Et à la dernière session, ce *ministreau* voulait s'affubler de pouvoirs à la tzar, du pouvoir d'emprisonner sur son simple fiat. Il l'aurait fait, si les autres, peu scrupuleux cependant, n'eussent eu honte pour lui

Greenway, McLean, McMillan, Sifton et Smart ont donc décrété que l'appel nominal aurait lieu le 6 janvier, bien que ce fût une fête religieuse.

Cela est à noter, et les électeurs de Winnipeg Sud s'en souviendront, le 13, en votant pour M. Sprague, le candidat de l'opposition, contre M Cameron ; ils se rappelleront aussi des contrats du *N. P.*, de l'opposition au chemin de fer de la Baie d'Hudson ; de la duplicité évidente dont le gouvernement a fait preuve dans sa législation scolaire. Et en présence de ces faits et de beaucoup d'autres, il sera impossible à l'électeur qui a à cœur l'intérêt de la province, de voter pour le gouvernement actuel, à Winnipeg-Sud.



BARN YARD SCENE IN THE RED RIVER VALLEY.—Reproduced from a Photograph.

Scène dans une cour de ferme—Vallée de la Rivière-Rouge.—(Du *Western World*.)

LA QUESTION DES ECOLES

Le Dossier du Gouvernement

Sous l'impression assez exacte que pour éveiller le plus méchant diable qui sommeille dans notre pauvre humanité, il n'y a qu'à en appeler aux préjugés religieux, le gouvernement, de l'aveu public de l'un de ses membres, l'autre soir, est décidé d'enfourcher, comme grand cheval de bataille, cette question des écoles jusqu'à l'issue des élections générales.

Et ensuite le dossier du gouvernement à ce sujet est digne d'envie ! En voici l'épitomé :

⁂

En février 1888, lors de l'élection de Saint François-Xavier, dont l'issue hissa M. Greenway au pouvoir, M. Joseph Martin, alors procureur-général en perspective, (il le devenait quinze jours plus tard), déclarait emphatiquement que, si son parti arrivait au pouvoir, les français et les catholiques n'auraient pas raison de craindre pour la continuation des écoles séparées et de l'usage officiel de la langue française, et au nom de son parti, il fit la promesse solennelle de ne pas toucher ni à l'un ni à l'autre de ces privilèges si chers aux français et aux catholiques.

⁂

Il n'y a pas de doute que c'est grâce à cette promesse que le parti Greenway gagna à sa cause cette circonscription française et catholique, succès qui lui donna le pouvoir.

⁂

Quelques jours plus tard, (M. Greenway qui avait été appelé à former un cabinet dans l'intervalle), fit visite à l'Archevêque de Saint-Boniface dans le but de solliciter son appui et pour offrir à Sa Grandeur le choix d'un membre du cabinet ; au cours de cette entrevue, il promit de son plein gré, de ne pas laisser passer de loi préjudiciable ni aux écoles séparées ni à l'usage officiel de la langue française.

⁂

Sur ce, Sa Grandeur donna à M. Greenway l'assurance de son bon vouloir le plus cordial et Elle fit le choix de M. Prendergast comme membre du cabinet, et en conséquence M. Prendergast fut nommé ministre.

⁂

Au mois de juillet suivant, une élection générale eut lieu pour donner au peuple l'opportunité de donner son approbation à la politique du gouvernement ne contenant pas un mot de la question des écoles Ainsi l'attitude du gouvernement restait la même qu'elle était avant, lorsque M. Martin à Saint-François-Xavier, M. Greenway chez l'Archevêque de Saint-Boniface, promettaient de ne toucher ni à la langue française, ni aux écoles séparées.

⁂

Presque à l'issue de l'élection, le gouvernement fit son premier contrat du Northern Pacific, document à jamais mémorable. Il était si clairement nuisible aux intérêts publics que dans les six mois on fut obligé de le rappeler pour sauver le gouvernement du naufrage ; un autre contrat fut substitué en vertu duquel, selon le procureur-général, la province gagnait sur le premier $867,000.

⁂

Malgré cela, la transaction souleva l'indignation publique et cette indignation ne pouvait s'abattre. Il fallait un appât pour faire oublier la réalité, appliquer une panacée à la plaie ; il fallait s'emparer de l'oreille du peuple, trouver un sujet nouveau pour attirer son attention.

⁂

Eureka ! le règlement de la question des Jésuites allumait l'incendie du fanatisme dans Québec et Ontario. Une idée de génie ! La question des écoles pourrait produire les mêmes effets à Manitoba. En conséquence, à une assemblée de Dalton McCarthy, tenue à Portage-la-Prairie en l'été 1889, le procureur-général Martin annonça que le gouvernement avait décidé d'abolir le système d'écoles séparées et de lui substituer des écoles purement séculières ; et il profita de l'occasion pour dire aux membres du clergé protestant présents, que l'instruction religieuse de la jeunesse, dorénavant leur incomberait, parce que le gouvernement était pour établir des écoles purement séculières d'où serait excluse toute instruction religieuse.

Où en sommes-nous de la promesse de Saint-François-Xavier, de celle de M. Greenway à l'archevêque, de ne pas toucher aux écoles séparees.

⁂

La session de la législature de 1890 arrive, et l'on est sous l'impression que le bill des écoles séculières est en voie de préparation. Vers cette époque, l'Evêque la Terre de Rupert et le Révérend Dr King et la chaire presbytérienne de theologie du Collège de Manitoba respectivement, se déclarèrent fortement contre les écoles séculières.

⁂

Encore quelques semaines et la nouvelle loi des écoles est adoptée, la plus inacceptable aux catholiques que l'on pouvait passer. Mais l'instruction religieuse y était prescrite.

Où en sommes-nous encore de cette promesse d'écoles purement séculières de M. Martin ? Il fallait compter avec l'Eglise Presbytérienne et l'Eglise d'Angleterre.

⁂

Au temps de la discussion du bill, le gouvernement fut averti, que malgré la désirabilité de l'abolition des écoles séparées, que toute législation dans ce sens était impossible, sans l'obtention d'un acte du parlement impérial amendant l'acte de Manitoba.

Et l'opposition présenta une motion, priant le parlement impérial de faire à la constitution les amendements nécessaires, mais elle fut sifflée et rejetée par le gouvernement.

⁂

Le bill des écoles est devenu loi. Immédiatement les catholiques, certains de l'inconstitutionalité de l'acte, demandent d'en faire éprouver la validité par les tribunaux (ce qui aurait pu se faire) pour en arriver à une décision. Le refus fut absolu. Cependant après deux ou trois tentatives infructueuses, l'on eut une bonne cause pour soumettre aux tribunaux, et lentement phase par phase elle arriva à la Cour Suprême qui, unanimement déclara la loi inconstitutionnelle.

⁂

Dans l'intervalle, durant la dernière session du parlement fédéral, avant le jugement de la Cour Suprême, M. Greenway se rendit à Ottawa où il assura à des libéraux éminents que quelque fût la décision de la Cour Suprême, il rétablirait les écoles séparées à la prochaine session de la législature.

⁂

Revenons à 1890 :—Au mois d'avril de cette année, immédiatement après la passation de l'acte et avant sa mise en vigueur (le 1er mai), le procureur-général Martin écrivit au conseil de Winnipeg l'avisant de la mise en vigueur de l'acte à la date susdite ; que la commission des écoles catholiques cesserait d'exister ; que tous deniers dûs à cette corporation seraient désormais payables à la commission des écoles publiques. Au mois de décembre suivant il écrivit une lettre au même effet.

⁂

Peu de temps après le retour de M Greenway d'Ottawa, le 30 juin 1891, le gouvernement payait à la commission des écoles catholiques de Winnipeg, $951.42, étant l'octroi du gouvernement jusqu'au 1er juillet 1891.

Comment faire accorder cela avec les lettres d'interprétation de la loi, de M. Martin au conseil de ville en avril et en décembre 1890 ?

⁂

Le jugement de la cour suprême vient de déclarer la loi inconstitutionnelle. L'appel au conseil privé devait se faire incontinent On n'a encore rien fait dans ce sens. Pourquoi ? Evidemment, si possible, pour reculer le règlement final de la question après les élections générales.

⁂

La plus méprisable de toutes les tactiques du gouvernement est probablement sa dernière, le subterfuge au moyen duquel on a fait jouer un rôle de dupe à l'Eglise d'Angleterre. Le gouvernement, avec habileté, a fait circuler la rumeur que l'Eglise d'Angleterre, par l'entremise de M. Alex. Logan, qui avait l'appui de l'évêque de la Terre de Rupert, s'attaquait à la loi des ecoles Une courte étude de l'affaire démontra que ni l'Eglise d'Angleterre, ni son évêque n'avaient quoi que ce soit à faire dans la comédie. La cause avait été montée par le gouvernement et M. Logan pour des motifs qu'il connaît mieux, s'est prêté comme instrument pour attaquer l'acte, le gouvernement lui garantissant ses frais. Le résultat de tout ceci, c'est que la cité ne peut percevoir un denier des taxes de 1891.

Nous voici avec un gouvernement qui dépense l'argent de la province pour favoriser son projet favori, sa loi des écoles.

Pourquoi ? Pour compliquer et embrouiller davantage et empêcher un règlement final de la question avant les élections générales.

⁂

S'attendant à un jugement défavorable au conseil privé, les organes du gouvernement crient déjà bravement qu'ils demanderont un amendement à la constitution.

Imaginons-nous cela d'un gouvernement qui ridiculisait cette recommandation, il y a deux ans et la rejetait de toute la force de sa majorité.

⁂

Voici un épitomé succinct du dossier du gouvernement au sujet de la question des écoles. En vérité, il y a lieu d'en être fier ! Nous doutons que dans toute l'histoire des gouvernements constitutionnels, il soit possible de trouver son pendant en fait de duplicité malhonnête !

[Traduit du *Free Press*.]

Nouvelles Religieuses

Le Rév. Père Blais, de la maison de Monseigneur Pascal, est de passage à Saint-Boniface en route pour la province de Québec, où il va dans l'intérêt du nouveau vicariat apostolique de la Saskatchewan. Le Rév. Père Blais a donné le sermon à la grand'messe du jour de Noël.

Il y a eu messe de minuit à la cathédrale. Comme d'habitude une foule nombreuse de fidèles assistait à cette cérémonie toujours si imposante.

Mgr Loughlin, évêque du diocèse de Long Island, est décédé hier à l'âge de 74 ans Mgr Loughlin avait célébré son jubilé sacerdotal en octobre dernier.

Mgr Chs Emile Freppel, décédé le 22 courant, naquit le 1er juillet 1827. Il fut ordonné prêtre en 1849. Il fut professeur de philosophie, puis de théologie à la Sorbonne. à la suite de l'abbé Gerbet, l'abbé Cœur et Mgr Dupanloup, et il est resté titulaire de cette chaire jusqu'en 1870.

Mgr Freppel était un prédicateur de haute volée et un écrivain distingué. Il soutint une terrible polémique avec M. Renan.

En 1868, il fut fait chevalier de la légion d'honneur ; en 1869, nommé consulteur du concile œcuménique et enfin en 1870 promu au siège épiscopal d'Angers.

A la fin de la guerre, il protesta contre l'annexion de l'Alsace à la Prusse.

En 1871, il se présenta à Paris aux élections de la chambre d'assemblée, mais fut battu. Il fut élu député de Brest en 1880, au moment de l'exécution des décrets contre les congrégations religieuses.

Il s'est toujours montré ennemi de la république, mais il mettait le patriotisme au-dessus des animosités politiques.

Ses divergences d'opinion avec l'archevêque de Rouen, ont donné la preuve qu'il appartenait à l'école ultramontaine.

Lors de la démission de Jules Grévy, Mgr Freppel se prononça en faveur de M Ferry à la présidence de la république.

Comme *debater*, pour nous servir de l'expression adoptée, Mgr Freppel était sans rival à la chambre des députés. Il avait du sang-froid, partant la répartie vive ; logicien irréfutable, ses discours mettaient souvent ses adversaires de la gauche à *quia*. C'était un grand patriote et un saint évêque.

Choses et Autres

Dit le *Montreal Witness :* Jeudi dernier, une fillette française de six ans est arrivée de Winnipeg, en route pour Marseille, France. L'enfant a perdu sa mère il y a quelques semaines, et le père ayant décidé d'aller en Californie, la renvoie à sa famille, en Europe. Elle voyage seule et ne paraît pas le moins du monde affectée des perspectives de son long trajet. Elle est partie le même soir pour New-York, où elle s'embarquera pour le Hâvre.

Il n'y a pas eu de développements importants dans les affaires de la province de Québec depuis la semaine dernière. Le ministère de Boucherville est constitué tel que nous l'avons annoncé. On se prépare activement aux élections, des deux côtés.

L'hon. sénateur Pâquet est décédé le 22 courant, à Saint-Cuthbert, P. Q. On annonce aussi que l'hon. sénateur Chaffers est mourant.

M. Daoust M. P, pour le comté des deux-Montagnes, est décédé subitement le 28 courant. M. Daoust était un des plus anciens députés des communes.

M. Gladstone a célébré le 81me anniversaire de sa naissance hier. Le célèbre homme d'état est né le 29 décembre 1809. Plusieurs messages de félicitation ont été envoyés à Hawarden à cette occasion malgré que l'on sut qu'ils ne seraient pas expédiés à Biaritz, où sont actuellement M. et Mme Gladstone.

Il paraît maintenant certain que le Chili ne fera pas d'excuses, ni de réparations aux Etats-Unis, à propos de l'affaire du *Baltimore*.

Il y a plus de 40 vacances parmi la députation des communes. La première élection partielle a lieu demain, à North Lanark.

De nombreux émigrants belges revenant du Brésil et de la Republique argentine sont prochainement attendus. Ils reviennent pauvres et misérables comme Job Heureux encore ceux qui ont pu se repatrier.

Beaucoup d'autres sont allés périr dans les exploitations agricoles de l'intérieur des terres brésiliennes et argentines vouées à la ruine depuis la colossale débâcle financière arrivée dans ces lointaines contrées naguère si florissantes et si riches

Inutile de dire que l'émigration en destination de l'Amérique du Sud est morte ou à peu près. En revanche, on signale de nombreux et prochains départs de Belgique pour le Canada et le Manitoba.

UNE SOIRÉE A SAINT-PIERRE JOLYS

Les élèves du couvent de Saint-Pierre ont donné, le 27, à l'occasion de la fête de Monsieur le Curé, une soirée dramatique et musicale très intéressante; on y a joué quelques scènes comiques, chanté une opérette, représenté un drame et tout cela avec succès. Les chers enfants ont été beaucoup applaudis et ils le méritent bien; les rôles, quoique nombreux et assez difficiles, ont été bien remplis, quelques-uns même avec une certaine perfection, entre autres celui de la baronne de Champrie par Madem. Lauzière — une dame fort digne et d'un caquet de salon tout à fait agréable; les rôles comiques des demoiselles Lambert et M. Hudon rendus avec beaucoup d'entrain et de naturel; le rôle d'Eliza par Madem. D. Hudon—une petite de beaucoup de cœur, en effet; celui de Paul, par A. Desjardins un petit qui a du toupet; enfin plusieurs autres dont les noms m'échappent et qui mériteraient une mention spéciale. A la fin de la séance, on a joui un instant d'un féerique tableau vivant de la crèche de Bethléem.

Inutile de dire que les bonnes *Sœurs n'ont* pas obtenu ces succès sans se donner beaucoup de peine et de fatigue.

La musique n'a point fait défaut: les demoiselles Carey de la paroisse ont rendu sur le piano plusieurs gentils morceaux; la fanfare du Cercle Provencher a célébré sur différents airs la fête de son directeur.

Deux adresses ont été présentées à Monsieur le Curé: l'une par Mademoiselle Neveux, au nom des élèves, l'autre par M. de la Houplière, au nom des citoyens; elle est en beaux vers français de M. Guénebault; nous la reproduisons; elle fut bien lue et c'était parfait. L'auteur y fait une allusion qu'il faut expliquer. Un journal de Winnipeg, il y a quelques années, avait dit du drapeau français que c'était "*une* sale guenille"; Monsieur le curé Jolys, peu de jours après, protesta dans une assemblée de citoyens contre cette injure toute gratuite, et il le fit avec tant d'énergie et de cœur qu'on en garde encore le souvenir:

Cher et Vénéré Pasteur,

Il est un jour béni que tout enfant acclame
Et que son cœur attend impatient, joyeux,
Jour où le plus petit sait trouver en son âme
Un mot qui bien souvent met des perles aux yeux.
Alors les lèvres ont des baisers, des sourires,
Des chants d'amour où sont les plus charmants souhaits.
Ce jour fait tout vibrer les âmes et les lyres
Et met sur tous les fronts le bonheur et la paix.
C'est la fête d'un être aimé que l'on vénère,
D'un père, d'une mère, ange consolateur,
Qui de son seul regard fait oublier la terre
Et lorsque vous souffrez calme votre douleur.
Vous êtes notre père en Dieu, votre seul être
Résume la famille et vous avez ses droits.
L'on vous doit doublement le respect, étant prêtre,
Ceux qui disent que non, sont des esprits étroits.
Aussi votre famille en ce beau jour se presse
Autour de vous, afin de vous offrir ses vœux,
Et de vous répéter en des chants d'allégresse
Que toujours vous serez en son cœur, en ses yeux.
Vous avez tout quitté, tout pour sauver des âmes,
Parents, pays, bonheur; vous vous êtes donné
Tout entier, vous riant des injures, des blâmes,
Comme prêtre et Français, vous avez pardonné,
Car vous êtes aussi né dans la douce France,
La grande nation, cauchemar des jaloux.
Breton, fils de héros tombés pour leur croyance,
Fièrement, sans regrets, fléchissant les genoux!
Quoiqu'exilé, pourtant, c'est un peu la Patrie
Que l'on retrouve ici—"Canadiens-Français—"
Ce seul mot nous apprend que jamais l'on renie
Le nom qui vous fait grand, malgré les insuccès.
Je ne dois pas ici faire de politique:
Pourtant l'on m'a redit qu'un jour, qu'importe quand,
En parlant du drapeau français, quelque critique
Avait vomi ce mot: "une guenille au vent!"
Guenille si l'on veut, mais guenille sublime
Qui drape dans ses plis des victoires, des noms
Pris dans le monde entier, mais souillés d'aucun crime,
Burinés par le feu des fusils, des canons!
J'en connais qui voudraient une même guenille
Pour la faire flotter bien haut sur leurs frontons,
Qui n'ayant qu'un drapeau cachent sous l'or qui brille
La honte en ces deux mots: lâchetés! trahisons!
Pardonnez-moi, mais j'ai souffert de cette injure,
Et vous aussi, d'ailleurs, car on me l'a conté.....
Revenons à la joie, il faut qu'elle soit pure,
Je me résume donc: Dévouement et bonté,
Voilà les deux grands mots qui dominent votre être,
Mots qui ne meurent pas quand on les garde au cœur
Mots dictés par un Dieu, celui qui vient de naître,
Qui vous voit de sa crèche et sourit de bonheur!

Au nom de tous j'apporte et des souhaits de fête
Et des vœux pour qu'ici l'on vous garde longtemps,
Plus le pilote est bon, moins l'on craint la tempête,
—Que Dieu veille sur vous! Vivez de joyeux ans!

GUÉNEBAULT.

—Le grand bal d'inauguration du "Manitoba Hôtel" à Winnipeg a lieu demain.

LA R. MÈRE STANISLAS LAWLESS

Une grande perte vient d'affliger la Société des Fidèles Compagnes de Jésus, à Paris: la R. Mère Elisabeth Stanislas Lawless, supérieure du pensionnat de la rue de la Santé, vient de mourir d'une façon presque inattendue, à la suite d'une courte maladie.

Irlandaise d'origine, mais Française de cœur et apparentée aux plus anciennes familles de la Martinique, qui lui envoyaient chaque année bon nombre de leurs enfants, elle avait élevé dans cette même maison deux générations d'élèves et enseigné le chemin de la vertu aux filles, comme elle l'avait fait pour leurs mères, celles-ci perpétuant l'excellent esprit de celles-là et dans le pensionnat une sorte de prolongement du foyer maternel. Sur cette physionomie presque immuable, où depuis près de quarante ans, le même bon sourire, mélange d'énergie et de douceur, avait présidé à la formation de ces jeunes âmes, il semblait que la vieillesse n'eût pas de prise et que la R. Mère Stanislas dût éternellement grouper autour d'elle cette réunion d'enfants et de parents dont elle était l'âme.

C'était un spectacle inoubliable et peut-être unique à Paris que ces après-midi des dimanches d'été, où dans les vastes jardins du couvent, qui font du pensionnat une solitude ombreuse en pleine capitale, les élèves d'hier et d'aujourd'hui se réunissaient autour de la R. Mère Stanislas; c'était à qui pourrait l'accaparer un instant pour lui demander conseil ou avis, ou lui faire oublier, par mille témoignages de tendresse, les difficultés du temps présent. Pour chacune, la supérieure avait un mot du cœur. Avec une gracieuse bonhomie qui ne contredisait pas la distinction de son esprit et de ses manières, elle était restée pour toutes "Mère Stanislas," et comme une mère envers ses filles, elle avait conservé le droit de tout dire, que lui avait tacitement accordé la confiance de chacune.

Cette influence incontestée, elle en usait en vraie femme forte de l'Evangile, pour le plus grand bien spirituel des âmes qui lui étaient confiées ou qui allaient audevant de ses conseils. Dans cette maison attachante, où parmi les mille soins du corps et de l'âme qui leur faisaient retrouver une famille, les élèves apprenaient de leurs maîtresses à devenir ce que l'on est convenu d'appeler des jeunes filles accomplies, une science tenait la première place: la véritable science de l'abnégation chrétienne, qui ne figure pas dans le programme de l'éducation moderne. Cette science, la R. Mère Stanislas la possédait au plus haut point, à l'imitation de la vénérée fondatrice de sa congrégation, Mme Bonnault d'Houet, dont un tribunal diocésain examine actuellement la cause de béatification.

Le plus cher désir de la Mère d'Houet était que ses filles fussent des saintes, et il suffisait d'approcher la R. Mère Stanislas pour comprendre combien elle répondait au désir de sa fondatrice, tant sa personne répandait autour d'elle l'impression qu'en lui parlant on parlait à une amie de Dieu. La protection de Dieu sur sa maison s'était d'ailleurs manifestée visiblement en diverses circonstances, et notamment pendant la Commune, où l'on vit les fédérés envahir le couvent, la menace à la bouche, et après un entretien avec la R. Mère Stanislas, sortir en s'excusant.

Aujourd'hui, le pensionnat subsiste, mais la figure de la Mère Stanislas appartient au passé. La servante de Dieu a reçu sa récompense, et jeudi, son cercueil blanc se dressait au milieu de la chapelle du couvent, que remplissait une assistance en larmes, le même jour où l'on s'était donné rendez-vous pour lui souhaiter sa fête de St. Stanislas. L'aumônier du pensionnat, le R. P. Stanislas, capucin de la rue de la Santé, célébrait la messe, et Mgr de Forges, évêque d'Othénarie, donnait l'absoute. Mgr de l'Escaille, protonotaire apostolique, un chanoine de l'archevêché, et M. l'abbé de Bussy, curé de Saint-Gervais, avaient voulu honorer de leur présence les funérailles de la pieuse religieuse. M. Lawless, consul général d'Angleterre, et sa famille, conduisaient le deuil, qu'accompagnait, en première ligne, l'inspecteur général du génie maritime de Bussy, le colonel de Comac, et plusieurs officiers, suivis d'une assistance émue, tout en deuil.

L'inhumation a eu lieu dans le caveau de la Société, au boulevard Montparnasse. Peu de personnes auront été aussi pleurées.

J. MOLLET.

(De l'*Univers*).

PERSONNEL

L'honorable A. A. C. LaRivière, M.P., est revenu samedi dernier de son voyage à Montréal et Ottawa.

MM. Modeste Lamontage et Pierre Couture partent ce soir pour un voyage dans la province de Québec.

M. Jos. Marcotte, d'Oak Lake, et son jeune frère Adélard étaient de passage ici lundi et mardi en route pour la province de Québec. Les nouvelles qu'ils nous donnent d'Oak Lake sont des plus encourageantes.

M. Michel Cyr, dont nous avons annoncé l'arrivée, est retourné à Chicago lundi après-midi.

Monsieur et Madame François Parent, de Saint-Joseph de Letellier, Man., sont partis samedi le 26, pour aller visiter leurs parents à Rimouski, P.Q. Ils ne sont pas retournés dans leur province natale depuis 1873. La famille Parent est arrivée ici avec le premier contingent de Canadiens-français des Etats-Unis en 1876. M. Parent est un de ceux qui ait le mieux réussi à Manitoba. Sa récolte annuelle se chiffre dans 4 000 minots. Nous souhaitons à M. et Mme Parent un heureux voyage.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la 30me séance du 9me conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la 18me séance régulière, tenue le 28me jour de décembre A.D. 1891.

Présents:—Son honneur le maire et MM. les conseillers Lecomte, Buron, Lauzon, Deschambault et Rocan.

Déposé sur la table les comptes suivants: Ls Laurendeau, $5.55, et Joseph Buron, $2.70. M. le conseiller Buron donne information au conseil qu'il a vendu le vieux comptoir pour la somme de $5.00 et qu'il en a remis le montant au chef de police.

M. le conseiller Lecomte donne avis de la motion suivante:

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée du conseil, pour l'expiration d'office, je présenterai un règlement pourvoyant à la construction d'un pont flottant reliant la ville de Saint-Boniface à la cité de Winnipeg, à ou près de la rue LaVérandrye.

Proposé par le conseiller Buron, appuyé par le conseiller Lauzon,

Attendu qu'avis a été donné à cette assemblée qu'un règlement pour la construction d'un pont flottant reliant la ville de Saint-Boniface à la cité de Winnipeg, à un point à ou près de la rue LaVérandrye, sera présenté et subira ses 1ère et 2ème lectures à la séance du conseil qui doit être tenue le 7ème jour de janvier 1892;

Résolu qu'avis soit donné sur *Le Manitoba* de telle intention, relativement à la passation du dit règlement, invitant les citoyens à assister à la dite assemblée et y exprimer leurs vues sur l'opportunité de la construction du dit pont. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Deschambault,

Que les comptes de Ls Laurendeau et de Jos. Buron soient reçus et payés. Agréé.

Ajournement.

Chronique Locale.

—Il y aura un concert de la Fanfare Indépendante de Saint-Boniface le 26 janvier 1892, à la grande salle du collège. Musique variée. Conférence par son honneur le maire Prendergast. M. Joseph Mager vient d'être admis membre de la fanfare.

—M. T. Pelletier, à l'occasion des fêtes du jour de l'an, offre à ses nombreuses pratiques et au public en général des huîtres fraîches, des bonbons variés, des pommes *Snow*, des cigares, tabacs, pipes. Tous ces articles sont de premier choix et à bas prix. Une visite est sollicitée.

—L'élection de Manitou a lieu en même temps que celle de Winnipeg-Sud; les candidats de Manitou sont: M. Huston, opp.; Tees, min. Les officiers rapporteurs sont: Winnipeg-Sud, W. W. Watson, de Winnipeg; Manitou, James Stirton, de Manitou. Nomination 6, votation 13 janvier 1892.

—Les concerts donnés par M. Musin ont été de véritables succès. Un des artistes, M. Dupuy a eu la délicate attention de prêter son concours au chœur de Sainte Marie le jour de Noël. Il a chanté le Minuit Chrétien d'Adam, d'une manière que n'oublierons pas de longtemps ceux qui ont eu le plaisir de l'entendre.

—M. l'abbé Lavigne, préfet de discipline à l'Ecole Industrielle de Saint Boniface, offre ses sincères remerciements à MM. F. Cloutier, C. A. Lemieux, Jos. Beaubien de Winnipeg, et à MM. J. B. Lauzon, Ed. Trudel, A. Turner, T. Pelletier, J. B. Leclerc, Jos. Prud'homme, H. Despars, S. A. D. Bertrand, de Saint-Boniface, pour d'abondantes sucreries reçues à Noël pour les petits sauvages de l'Ecole Industrielle.

Chronique de la Province.

Saint-Laurent,

22 déc.—Le Frère Mulvihill a été réélu préfet par 153 voix contre 90 données à son seul concurrent M. Clark, de Clarkleigh.

Lorette,

28 déc.—Bazar au profit de l'église de Lorette. Programme:—Ouverture du bazar le 3 janvier au soir, par un exercice religieux qui consistera dans la bénédiction de tous les objets du bazar, pendant le bazar, les 4 et 5 janvier. Il y aura, outre les tables de rafraîchissements, des tables couvertes de mets, où les personnes pourront prendre leurs repas à toute heure du jour.

Le 5 janvier au soir, grand souper suivi d'une soirée musicale et de représentations de tableaux vivants, après quoi nous procéderons au dépouillement du scrutin des différentes élections, et nous féliciterons les vainqueurs. Tout le monde est invité à assister à ce bazar.

VILLE DE SAINT BONIFACE MANITOBA

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'il y aura le 7 courant, une assemblée du conseil de ville pour prendre en considération l'opportunité de construire un ponton vis-à-vis la rue LaVérandrye, ou près de cet endroit, devant aboutir à la rue Lombard à Winnipeg. Les contribuables sont priés d'assister à cette assemblée.

Par ordre,

J. C. AUGER, Greffier.

30.12.91

DECES

CUSSON—En cette ville, le 24 courant, à l'âge 26 ans, 6 mois, Dame Julia St. Mars, épouse de M. Charles Cusson. Les funérailles ont eu lieu le 27 au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Les journaux de Québec et Montréal sont priés de reproduire.

ANNONCE.

Les Révérendes Sœurs de la Charité ont plusieurs excellentes vaches laitières qu'elles placeront à ferme à de bonnes conditions. S'adresser à la Sœur Econome de la maison vicariale à Saint-Boniface.

jno 10.12.91

AVIS

Avis est par les présentes donné que personne n'a la permission de prendre du bois sur les terres de la Mission. Par conséquent, si quelqu'un est vu à en prendre, il peut être considéré comme l'ayant volé.

4 ins 18.11.89

AVIS est donné par le présent que James Albert Manning Aikins, de la Cité de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, dans la Province du Manitoba, avocat, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse Mary Bertha Aikins, maintenant de l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, pour cause d'adultère, de désertion et de bigamie.

W. H. CULVER,
Solliciteur du requérant.

Daté à Winnipeg, dans la Province du Manitoba, ce 17e jour de juin A.D. 1891.

jno 19.8.91

Vente des terres d'écoles à Manitoba.

L'ON A L'INTENTION de vendre à l'enchère publique, cet hiver, certaines terres d'école dans la province de Manitoba.

Ces terres ont une superficie d'environ 250.000 acres, elles sont bien choisies et situées dans les centres les plus habités de la province.

Les cultivateurs des anciennes provinces qui désirent se procurer des terrains avec communications de chemins de fer, accès facile aux marchés, devraient se prévaloir de l'occasion qui leur est offerte.

Les listes de ces terrains sont prêtes pour la distribution.

Les ventes auront lieu aux endroits suivants, chaque jour à 11 heures a.m.:

A Morden, mercredi, le 13 janvier 1892.
A Pilot Mound, vendredi, le 15 janvier 1892.
A Deloraine, mercredi, le 20 janvier 1892.
A Glenboro, vendredi, le 22 janvier 1892.
A Portage-la Prairie, mercredi, le 27 janvier 1892.
A Minnedosa, vendredi, le 29 janvier 1892.
A Brandon, mercredi, le 3 février 1892.
A Winnipeg, vendredi, le 5 février 1892.

Dans chaque cas les terrains seront mis en vente au prix fixe par acre apposé en regard de la description sur la liste.

Les terrains seront vendus en dépit de toute occupation illégale, et l'acquéreur bénéficiera des améliorations.

Les occupants actuels auront la faculté d'enlever les bâtisses et les clôtures avant la date de la vente. Les paiements doivent être effectués en argent. Les certificats ou les mandats (Scrips ou Warrants) ne seront pas acceptés.

TERMES DES PAIEMENTS:—Un cinquième comptant lors de la vente; la balance en quatre versements annuels successifs, avec intérêt à six pour cent.

Pour plus amples détails, listes, s'adresser au secrétaire du département de l'Intérieur, Ottawa, au Commissaire des Terres de la Puissance, à Winnipeg, ou à tout agent des terres de la Puissance, à Manitoba.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 12 déc. 1891.

3i 30.12.91

AGRICULTURE

LA SCIENCE EST TOUJOURS UTILE

La science est-elle utile au cultivateur ?

De prime-abord, il semble qu'il lui suffise de suivre les habitudes qui ont cours, sans se préoccuper de ce que disent les livres, ou du moins sans chercher à acquérir de la science.

A la vérité, il n'est pas nécessaire d'être ce qu'on appelle un savant pour être un bon cultivateur ; mais il est évident qu'entre deux cultivateurs également fortunés, mais inégalement instruits, celui qui sait lire, qui lit et qui comprend ce qu'il lit, prendra bien vite sur l'autre une incontestable supériorité.

L'agriculture est un art, c'est-à-dire un ensemble de procédés, ayant pour objet de faire produire au sol les biens que nous pouvons en tirer. Mais nous sommes guidés dans l'usage de ces procédés par une multitude de connaissances spéciales, dont l'ensemble forme une science à laquelle on donne ordinairement le nom d'agronomie.

Dans chaque branche de l'activité humaine, il y a ainsi, en dépendance réciproque, une science et un art, un ensemble de connaissances et un ensemble de procédés.

L'agronome connait les lois de la culture, les qualités des diverses sortes de terres, les cultures qui leur conviennent le mieux, etc. ; il dirige, donne des indications ou des conseils par des écrits ou par la parole.

L'agriculteur met en œuvre les connaissances que possède l'agronome, cultive le sol et en recueille les productions. Le cultivateur ou l'agriculteur instruit réunit à la pratique de l'art agricole quelques-unes au moins des connaissances de l'agronome, et la culture intelligente du sol a le double effet de donner à son esprit une satisfaction aussi précieuse que légitime, et d'augmenter considérablement la valeur de sa terre et les richesses qu'elle produit.

Pour arriver à ce résultat, à la fois lucratif et honorable, le cultivateur a besoin d'avoir des notions sur un certain nombre de sciences.

Il lui faut des notions de chimie, pour qu'il sache quels sont les éléments que contiennent les terres, ceux que réclament les plantes, et par suite la nature des engrais ou des amendements qu'il doit mettre en œuvre.

Il lui faut des notions de physique, pour qu'il sache les influences de la chaleur et du froid, des pluies, de l'humidité et de la sécheresse, des vents et des orages, de l'air et de la lumière, sur la germination et sur la croissance des plantes, sur la santé des animaux et sur la conservation des récoltes faites.

Il lui faut des notions de mécanique, pour qu'il sache utiliser, conserver, réparer et perfectionner les instruments dont il fait usage ; utiliser une chute d'eau, par l'établissement d'une roue ou d'une turbine, etc.

Il lui faut des notions d'arithmétique, et de comptabilité, pour qu'il puisse tenir note de ses dépenses et de ses recettes, faire des calculs estimatifs des revenus de chaque espèce de culture, etc.

Il lui faut des notions de géométrie et d'arpentage, pour qu'il puisse distribuer régulièrement ses terres, relever et calculer l'étendue consacrée à chaque culture ; tracer convenablement les chemins, les rigoles d'irrigations, celle du drainage ; étudier et préparer le plan de sa petite construction, lever le projet d'une propriété, etc.

Il lui faut des notions d'histoire naturelle, pour connaître les corps qui sont dans le sol, les modes d'existence et de propagation des végétaux, les conditions de l'élève et de l'engraissement des animaux.

Il importe encore qu'il ait des notions d'hygiène et d'économie domestique, pour maintenir la santé et le bien-être parmi les siens, et la bonne venue de ses animaux.

Enfin, il est fort à désirer qu'il ait quelques notions de cosmographie, et qu'il sache un peu le secret des saisons, des jours et des nuits, des phases lunaires, des marées, etc.

On le voit, le cultivateur intelligent doit avoir des notions sur un grand nombre de sciences ; et si nous ajoutons qu'il est souvent appelé à jouer un rôle social, soit dans l'administration de sa paroisse, soit dans des cercles locaux, soit dans les assemblées électorales, on comprendra de quel poids sera son opinion en toutes choses, si, aux qualités de bon chrétien et de bon père de famille, il joint celles d'un homme studieux et sérieusement instruit.

Cette instruction ne peut s'acquérir d'une manière immédiate, dans le temps des études ; c'est un travail de toute la vie, et c'est par de fréquentes lectures et par des conférences que l'on peut atteindre un résultat si important.

A. MOUSSEAU.

—Le Pionnier de Sherbrooke.

CARNET DU DOCTEUR

TRAITEMENTS DOMESTIQUES POUR LES MAUX LÉGERS

—On arrêtera le sang d'une coupure, même très forte, avec un peu de fleur de farine, ou même du poivre.

—Usez de borax et de miel pour l'âcreté de la gorge et l'amertume de la bouche.

—Si l'on a été brûlé par la vapeur ou de l'eau bouillante, il faut se tenir dans une chambre chaude et baigner avec de l'eau froide les parties brûlées.

—L'eau de chaux est bonne pour engelures. Il faut qu'elle soit forte et chaude. Une solution d'eau chaude saturée d'alun est également très efficace.

—Pour un simple enrouement, prenez un œuf frais, battez-les et épaissiez avec du sucre pulvérisé. Mangez-en à votre fantaisie et l'enrouement aura bientôt disparu.

—On peut acquérir de la vigueur et du poids en se frottant bien le corps avec de l'huile après un bain chaud. Ces bains sont particulièrement favorables aux enfants délicats.

—Ceux qui ont la peau très sensible, sujette à des irritations fréquentes et devenant facilement rugueuse, ne doivent jamais se laver avec de l'eau crue.

—Un excellent remède pour le rhumatisme, c'est un mélange à parties égales de crême de tartre et de salpêtre. On en prend une demi-cuillerée à café et on le partage en trois doses. Trois fois par jour prendre une de ses doses.

—Si vous vous foulez fortement la cheville plongez-la immédiatement dans de l'eau et laissez-l'y pendant 15 ou 20 minutes. En la retirant de l'eau bandez-la avec des linges trempés dans l'eau chaude et tordus ensuite.

—Un blanc d'œuf avec un peu d'eau et du sucre est bon pour les enfants qui ont de l'irritation dans l'estomac. C'est un excellent remède pour la diarrhée et un préservatif contre les embarras d'intestins.—*Journal d'Hygiène.*

UN REMÈDE CONTRE LA NÉVRALGIE

Si vous venez à subir les tortures de la névralgie faciale, dont Dieu vous garde, faites brûler dans un vase des graines de genièvre ; elles produiront une fumée odorante.

Vous placerez votre tête au-dessus du vase et vous la ferez recouvrir d'une pièce de laine, pour concentrer la vapeur autour de la partie malade.

Peu à peu, sous l'influence de la fumée balsamique, la douleur s'endormira. On profitera du répit pour se mettre au lit, la tête bien enveloppée, dans la crainte d'un refroidissement.

Le sommeil viendra bientôt, et le lendemain, on éprouvera un bien-être général, auquel on n'aurait pas cru pouvoir s'attendre après des jours de souffrance.